

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 2

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ECONOMIE

Création d'une Chambre de commerce suisse en Turquie

La création d'une Chambre de commerce suisse en Turquie a été acceptée officiellement par les autorités turques. Comme l'indique un communiqué, la Chambre de commerce sera présidée par M. Edgar Poffet, directeur commercial de Sandoz à Istanbul. En outre, M. Hanspeter Minder, fondateur de la Swissair dans ce pays et membre durant de nombreuses années du conseil d'administration d'Eternit Turquie, a été nommé directeur de la Chambre.

Les adresses de contact en Suisse sont l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) à Zurich ainsi que l'Union des chambres de commerce suisses à l'étranger à Bâle.

Les frontaliers français vus de Paris : la Suisse principal employeur

La Suisse est de loin le principal employeur de frontaliers français qui se rendent journellement à leur travail dans un pays limitrophe. C'est l'une des principales constatations qui se dégagent d'une étude que vient de publier l'Institut national français de la statistique et des études économiques (INSE). Au total, 105 500 Français ou ressortissants étrangers résidents en France travaillent comme frontaliers, dont 54 500 en Suisse, un peu plus de trente mille en Allemagne, près de dix mille à Monaco, six mille au Luxembourg et près de cinq mille en Belgique.

C'est en Suisse que l'écart des gains par rapport aux revenus moyens correspondants en France est le plus favorable aux frontaliers. Selon cette étude, le même salarié qui toucherait un traitement de 100 francs en France en touche 117 en Belgique, 99 au Luxembourg, 127 en Allemagne et 155 en Suisse. Mais il est constaté aussi qu'« à qualification égale dans leur emploi, les ouvriers frontaliers disposent d'un niveau de formation supérieur à leurs collègues exerçant leur emploi en France ».

Il semblerait d'après l'étude de l'INSE que pratiquement tous les pays imposent les frontaliers français à la source, c'est-à-dire sur le lieu du travail. Il en est ainsi au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et à Genève. Le projet consistant à faire imposer les frontaliers par les autorités de domicile qui devraient rétrocéder une partie du produit fiscal au canton où est situé l'emploi, constituerait une procédure nouvelle. Prévu

par la convention franco-suisse de double imposition, ce projet est actuellement en instance devant l'Assemblée fédérale. Mais la convention ne s'appliquerait pas à Genève.

L'étude de l'INSE indique qu'en 1982 les autorités suisses auraient dénombré 48 891 frontaliers français (non compris 4085 fonctionnaires internationaux travaillant à Genève). La même année, le recensement français a permis de compter 49 960 frontaliers travaillant en Suisse. D'après cet écart statistique il y aurait donc plus de mille frontaliers français de plus qui pourraient être des « clandestins », puisque les statistiques suisses qui s'appuient sur les autorisations délivrées ne les connaissent pas.

ATS.

Chemin de fer à crémaillère suisse pour l'Australie

Un consortium emmené par la Société suisse pour la construction de locomotives et machines (SLM), Winterthur, et regroupant BBC société anonyme Brown, Boveri + Cie, Baden, ainsi que la société Commonwealth Engineering, Sydney, Australie, s'est vu confier par un groupe australien la fourniture clés en main d'une installation de chemin de fer à crémaillère. D'une valeur de quelque 33 mio. de fr., cette commande ne comprend pas les travaux d'infrastructure et de génie civil, a indiqué BBC dans un communiqué.

Une fois achevée en été 1986, cette nouvelle ligne de chemin de fer à voie normale s'étendra sur 8,5 km, dont deux-tiers en tunnel. Construite au cœur du domaine skiable de Perisher, dans le parc national de Kosciusko - à près de 150 km de Canberra - l'installation aura une capacité de transport de 2250 voyageurs à l'heure.

SLM est appelée à fournir la partie technique du système à crémaillère, la société Von Roll SA, Gerlafingen, s'occupant de la sous-traitance. La fabrique de wagons australienne Commonwealth Engineering construira les caisses de voitures.

La fourniture de l'ensemble des systèmes électriques a été placée sous la responsabilité technique de la division « traction » de BBC. participent également à l'opération l'usine BBC d'Oerlikon, BBC Sécheron, à Genève, et BBC Mannheim (RFA). Par ailleurs, les installations de sécurité ferroviaire émaneront de la société Integra, Wallisellen (ZH). D'autres fournitures et travaux de montage locaux seront assurés par BBC Australie.

La chimie bâloise se porte bien : 33,155 milliards de francs

Mille neuf cent quatre-vingt-quatre aura été une bonne année pour la chimie bâloise. Les chiffres d'affaires des trois grands groupes, accusent en effet des augmentations variant entre 10,2 et 19 pour cent. Quant à l'évolution des bénéfices, elle devrait être tout aussi favorable. Si les chiffres ne sont pas encore connus, Ciba-Geigy parle d'une amélioration « marquante » du bénéfice, Hoffmann-La Roche d'une « nouvelle amélioration » du bénéfice et Sandoz d'une évolution « favorable ».

L'abolition des mesures de réduction des surfaces cultivées aux Etats-Unis n'est pas étrangère à cette évolution puisque la division d'agrochimie de Ciba-Geigy accuse une augmentation de 28 pour cent et celle de Sandoz de 26 pour cent. Avec + 10,3 pour cent, l'augmentation des produits pharmaceutiques chez Hoffmann-La Roche est qualifiée de supérieure aux prévisions.

L'évolution est variable selon les groupes. Après un exercice difficile en 1978 (- 10 pour cent du chiffre d'affaires et - 14 pour cent du bénéfice), la situation de Ciba-Geigy s'est redressée dès 1979 (+ 11 pour cent du chiffre d'affaires) pour véritablement reprendre en 1981, avec une augmentation du bénéfice de 71 pour cent. En 1982, le chiffre d'affaires augmentait de 1 pour cent et le bénéfice de 19 pour cent, en 1983, le chiffre d'affaires progressait de 7 pour cent et le bénéfice de 25 pour cent pour atteindre 776 millions de francs. En 1984 enfin, le chiffre d'affaires a augmenté de 19 pour cent pour atteindre 17,48 milliards de francs.

Pour Hoffmann-La Roche, la progression du chiffre d'affaires est constante au cours de ces six dernières années, passant de 5,19 milliards en 1979 à 8,275 milliards en 1984. Quant au bénéfice du groupe, il a passé de 219,1 millions en 1979 à 328,4 millions en 1983. En 1984, le chiffre d'affaires, avec 8,275 milliards, est donc en progression de 10,2 pour cent.

La situation de Sandoz est comparable à celle de Ciba-Geigy. L'année 1978 avait été mauvaise, avec une réduction du chiffre d'affaires de 10 pour cent et du bénéfice de 27 pour cent. Mais la situation s'est redressée dès 1979. En 1983, le bénéfice était de 320 millions de francs. Le chiffre d'affaires de 1984, avec 7,4 milliards, est en progression de 14 pour cent.

En 1979, le chiffre d'affaires cumulé de trois grands de la chimie bâloise était de 19,5 milliards de francs. En 1984, il a passé à 33,155 milliards. Quant à l'effectif mondial des trois groupes, il était de 158 283 personnes en 1979 et a passé à 163 134 à fin 1983.

Forte reprise des ventes horlogères suisses

Durant les onze premiers mois de 1984, les exportations de l'industrie horlogère suisse ont progressé de près de 14 %

Après deux années de mauvais résultats, l'industrie horlogère suisse a pu procéder à une « bonne récupération » du chiffre d'affaires, indique dans sa dernière revue, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH).

Durant les onze premiers mois de 1984, la valeur totale des exportations a atteint 3,493,3 millions de francs, soit un accroissement de 13,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. En extrapolant ce chiffre sur l'ensemble de l'année, on obtient, écrit la FH, la somme de 3,875 millions de francs, ce qui serait légèrement inférieur à la valeur exportée en 1981 qui était de 3906 millions de francs.

En novembre, les exportations se sont élevées à 425,2 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 16,1 % par rapport à novembre 1983.

Dans la valeur globale de 3493,3 millions de francs, les montres et mouvements (assemblés ou non) représentent 88,4 %, les pièces détachées 4,1 %, les fournitures d'habillement 3,9 % et l'horlogerie de gros volume 3,6 %. Dans la même valeur, les montres complètes figurent pour 79,5 % et dans cette dernière, les montres en métaux précieux 42,6 %. La part de ces dernières dans la valeur totale exportée s'élève donc à 33,9 %.

Ventes aux USA : + 40 %

De janvier à novembre, indique encore la FH, les exportations vers les Etats-Unis ont atteint 599,3 mio de fr., ce qui représente une augmentation record de 40 % par rapport à la même période de l'année précédente. Suivent dans l'ordre l'Italie (305,2 millions contre 258,1 millions), l'Allemagne fédérale (289,2 millions contre 243,1 millions), le Japon (180,6 millions contre 138,5 millions), la France (229,8 millions contre 206,7 millions) et la Grande-Bretagne (149,7 millions contre 131,6 millions).

A noter que dans l'édition française de la « Revue FH » ou figurent les présents chiffres d'exportation figure pour la première fois une rubrique en allemand. Celle-ci, souligne la FH, contiendra à l'avenir les traductions des principaux articles publiés en français, mais aussi, à l'occasion, des textes inédits. Elle remplace ainsi l'édition allemande de la « Revue FH » dont la parution a cessé à fin 1984.

ATS.

TRIBUNE LIBRE

Madame

Devant prendre des dispositions testamentaires, je me suis adressée au Fonds de Solidarité pour connaître l'état de mon compte. Voici ce qui me fut répondu :

Adhérent au F.S. depuis 1964, j'ai réglé annuellement F. 100.- classe de risque I soit F. 1.400, étant donné que de 78 à 84 j'ai fait 7 versements de F. 300.-, soit F. 2.100.-, total F.3.500.- Je précise que j'étais inscrite en classe de risque I et aurais dû toucher en cas de troubles politiques, guerre, etc. la somme de 30.000.- si j'étais rentrée en Suisse. J'ajoute qu'à chacun de mes paiements j'ai dû ajouter 10 % pour frais d'administration.

Or, quelle ne fut pas ma stupéfaction en constatant que si je me retirais du FS, je ne toucherais de ces 3.500 (+ 10 % pour les frais) que la somme de F. 2.940.- Or non seulement je croyais avoir fait œuvre de solidarité mais aussi une petite épargne. Voyez ma déception.

Enfin, demandant s'il était possible de désigner un héritier, il m'a été précisé que cela n'était pas possible, la somme globale allant à la succession.

Madame, je vous serais très reconnaissante si vous pouviez m'éclairer sur ce problème et vous en remercie d'avance.

N.

*

Renseignements pris à bonne source, voici, chère Madame, ce qui nous fut répondu. Il en ressort nettement que l'inscription en classe de risque III est la plus favorable.

Pour autant que vous ayez l'intention de continuer à être sociétaire du Fonds de solidarité - l'alternative étant la démission et le remboursement de la somme citée dans votre lettre -, je vous suggère deux possibilités :

a) Le passage immédiat dans la classe de risque III.

Le droit au remboursement en pourcentage est en fait déterminé par la classe de risque choisie par le sociétaire.

Exemple :

Après 10 ans de sociétariat,

ce pourcentage s'élève

• en classe I à 73.5 %

des versements annuels

• en classe III à 112.5 %

des versement annuels

Il est évident que l'indemnité forfaitaire qui serait versée en cas de perte des moyens d'existence (risque minime en France) est moins élevée en classe III, mais le taux d'intérêt accordé y est de 3 1/2 % (2 % en classe I).

b) Vous pouvez transformer le capital dont vous disposez actuellement auprès du Fonds en **versement d'épargne unique**, toujours en classe de risque III.

Dans ce cas, vous avez à effectuer un versement complémentaire pour atteindre la position la plus proche, c'est-à-dire Fr. 3.600.-.

Par ce moyen, vous pouvez récupérer en tout temps la somme totale. Un intérêt annuel de 3 1/2 % et des intérêts composés vous sont bonifiés dès la date du versement, si ce capital est laissé auprès du Fonds **pendant 3 ans au moins**.

Quel que soit votre choix, les instructions nécessaires doivent être communiquées par lettre au Secrétariat du Fonds de Solidarité, Gutenberg-strasse 6, CH-3011 Berne.

Des informations orales peuvent également vous être données par l'Ambassade de Suisse tél 550.34.46, poste 201 ou 202. Réd.

Appel

Les n^{os} 4 - 5 - 6 étant épuisés, la Rédaction du Messenger Suisse - 11, rue Paul Louis Courier - 75007 Paris serait reconnaissante aux abonnés ou lecteurs qui disposeraient encore de ces n^{os} de bien vouloir les lui faire parvenir. Merci.